Document generated on 07/18/2025 12:29 p.m.

Laval théologique et philosophique

La philosophie du raisonnable de Chaïm Perelman

Marcel Côté

Volume 41, Number 2, juin 1985

URI: https://id.erudit.org/iderudit/400166ar
DOI: https://doi.org/10.7202/400166ar

See table of contents

Publisher(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (print)
1703-8804 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Côté, M. (1985). La philosophie du raisonnable de Chaïm Perelman. *Laval théologique et philosophique*, *41*(2), 195–204. https://doi.org/10.7202/400166ar

Tous droits réservés © Laval théologique et philosophique, Université Laval, 1985

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Laval théologique et philosophique, 41, 2 (juin 1985)

LA PHILOSOPHIE DU RAISONNABLE DE CHAÏM PERELMAN

Marcel CÔTÉ

RÉSUMÉ. — La conception du discours philosophique de Chaïm Perelman est mal connue. Si elle est certes tributaire de ses recherches sur la rhétorique argumentative, elle veut aussi répondre aux interrogations contemporaines sur la nature de ce discours. Il s'agit ici d'indiquer en quoi consiste la « philosophie du raisonnable » (conception qui est disséminée dans toute l'œuvre de Perelman) et de discuter les principaux axes de cette démarche.

LES travaux de Chaïm Perelman sur la nouvelle rhétorique et la théorie de l'argumentation sont mondialement connus. L'impact de ses recherches est considérable puisqu'elles ont constitué l'une des causes du regain d'intérêt pour la rhétorique dans les années 1950. Toutefois, la conception perelmanienne du discours philosophique fut moins l'objet de l'attention des chercheurs, même si elle est issue directement de ses travaux [1].

Nous voulons ici retracer la genèse de cette conception, synthétiser les idées-forces dont elle s'inspire et livrer les réflexions qu'elle nous suggère.

1. *Le cheminement d'une pensée*

Perelman dépeint le premier quart du XXe siècle comme étant caractérisé par la perte des évidences pour toutes les philosophies des sciences formelles et naturelles. Pour cette raison, divers courants de pensée proposaient d'élaborer une ontologie et une théorie de la connaissance ne tenant compte que des exigences de la logique formelle. C'est ainsi que l'emprise du rationalisme classique disparaissait au profit de

1. Chaïm Perelman, décédé en février 1984, est surtout connu par son *Traité de l'argumentation : la nouvelle rhétorique* (Bruxelles, éd. de l'Université de Bruxelles, 3e éd., 1976), écrit en collaboration avec Lucie Olbrechts-Tyteca.
Sauf s'il y a indication contraire, l'auteur des articles et des livres cités dans ces notes et références est Chaïm Perelman.

l'empirisme logique dont les seuls moyens de preuve sont l'expérience et le calcul. En conséquence, cela favorisait une rigueur plus grande à l'égard de la preuve (en philosophie et dans les sciences humaines, en général). Il fallait même éliminer la possibilité d'une justification de la raison dans le domaine de l'action et dans celui des jugements de valeur, qualifiés d'arbitraires par rapport aux jugements de réalité ou de fait.

C'est cet horizon philosophique que connaît Perelman. Formé dans la tradition positiviste, il demeure néanmoins préoccupé par le phénomène du désaccord en philosophie. D'ailleurs, ce problème n'était pas exclusif à la philosophie, il se retrouvait dans d'autres disciplines telles la politique, le droit, la morale et la religion [2]. Mais seule la philosophie en était réduite à un cul-de-sac aussi tragique :

> « La philosophie, en tant que discipline complémentaire des sciences, réduite à l'axiologie, à l'étude systématique des jugements de valeur, se trouvait en butte aux critiques incessantes des positivistes, qui la voyaient tiraillée entre des intuitions incommunicables et l'expression littéraire d'émotions purement subjectives. L'élaboration d'une philosophie fondée en raison devenait ainsi impossible, car il fallait opter entre une méthode rationnelle, qui vidait la philosophie de tout contenu, et une philosophie significative, mais dont les méthodes apparaissaient subjectives et irrationnelles. »[3]

Perelman veut présenter une nouvelle conception du rationnel qui demeure dans la lignée humaniste du rationalisme classique et qui s'inspire des analyses contemporaines de la pensée scientifique. Dès lors, il cherche à savoir si le désaccord en philosophie est dû à la nature de la preuve (qui serait, à tout le moins, différente de celle qu'exige la logique formelle), à ses prémisses ou aux principes mêmes et à leur évidence contestable. C'est alors que Perelman en vient à analyser les raisonnements que l'on retrouve dans toutes les sciences humaines. Il entreprend donc

> « ... une longue recherche empirique, dans le but de dégager, grâce à des analyses concrètes, les techniques de raisonnement utilisées quand on délibère, quand on critique, quand on argumente en vue de persuader et convaincre. »[4]

Il constate ainsi que ces techniques de raisonnement sont les mêmes lorsqu'il s'agit de critiquer ou de justifier les énoncés que l'on qualifie habituellement de jugements de valeur. Et si Perelman est vite convaincu de l'inexistence de ce que l'on pourrait désigner comme une « logique des jugements de valeur », il découvre cependant que l'on emploie des techniques d'argumentation dans tous les domaines examinés. Or, ces techniques argumentatives avaient déjà été décrites par les Anciens dans leurs traités sur la rhétorique et la dialectique.

---

2. « Philosophie et rhétorique » in *Tijdschrift voor filosofie*, 41, 1979 ; p. 434.
3. « Philosophie, rhétorique, lieux communs » in *Philosophes critiques d'eux-mêmes*, par A. Mercier et M. Silvas, Verlag Herbert Lang, Bern und Frankfurt, 1975 ; p. 183.
4. « Préface » à *Justice et raison*, Travaux de la Faculté de philosophie et des lettres, Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles, 1963 ; pp. 6-7.
   Voir aussi : « L'idéal de rationalité et la règle de justice » in *Le champ de l'argumentation*, Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles, 1970 ; p. 319.

Cela le conduit à élargir la notion de preuve telle que la conçoivent le rationalisme et l'empirisme logique dont les exigences, quant à la nature de la preuve, avaient fait rétrécir, comme une « peau de chagrin », ce que l'on entendait par raison. C'est pourquoi Perelman prône une nouvelle conception de la raison. Il la présente comme « l'englobant » de deux aspects complémentaires [5] : d'une part, le *rationnel*, où le raisonnement conduit à la vérité grâce à son caractère formel et à la nature analytique de la preuve (elle-même apodictique) ; d'autre part, le *raisonnable*, où le raisonnement n'indique que le préférable en raison de la nature non contraignante de la preuve dans la délibération. Ce réaménagement notionnel permet donc la justification et la décision raisonnable.

Selon Perelman, un des effets de cette reconsidération de la notion de raison [6] est de renverser le primat de la raison théorique sur la raison pratique. Dorénavant, le modèle de la philosophie ne sera plus le raisonnement démonstratif des sciences exactes, mais plutôt le raisonnement argumentatif du discours juridique. La philosophie sera ainsi identifiée à une discipline essentiellement rhétorique, parce que justificative. Ce qui fera de la rhétorique la méthode par excellence de la philosophie [7].

2. *Philosophie du raisonnable et philosophies premières*

La critique du rôle de l'évidence dans les philosophies premières devint, pour Perelman, un « préalable méthodologique à une philosophie du raisonnable »[8]. Toute métaphysique qui détermine les fondements de l'ontologie, de l'épistémologie ou de l'axiologie (c'est-à-dire de l'action), qui se veut une condition de toute problématique

---

5. Voir « The Rational and The Reasonable » in *La rationalité aujourd'hui*, (Th. Geraets éd.) Ottawa, éd. de l'Université d'Ottawa, 1979 ; pp. 213–219.
Signalons que, même si la pensée de Perelman n'a pas évolué de façon fondamentale, certaines de ses positions ont changé. Cela est particulièrement vrai pour sa conception de l'histoire de la rhétorique ou pour l'utilisation de certaines notions. De même, cette distinction entre rationnel et raisonnable ne fut élaborée que 7 ans avant sa mort.

6. Il est intéressant de constater que Perelman s'est servi d'une technique qu'il a identifiée dans son *Traité de l'argumentation* (*op. cit.* ; chap. IV sur les dissociations de notions) afin de revaloriser le raisonnable : « Ces approfondissements successifs qui permettent de ne pas sacrifier les résultats déjà obtenus, les accords acquis, les notions dont on dispose, se présentent dans tous les secteurs de la pensée. On peut se demander s'ils ne caractérisent pas surtout les domaines où l'on hésite à opérer un renversement de couple. » (pp. 574-575)
Donc, Perelman n'opère pas le renversement du couple philosophique $\frac{\textit{arbitraire}}{\textit{rationnel}}$ défendu par le positivisme. Il propose plutôt un approfondissement de ce couple. On peut le schématiser ainsi :

$$\frac{\text{arbitraire}}{\text{rationnel}} \leftarrow \frac{\text{arbitraire}}{\text{raisonnable}}$$

Le rationnel demeure le terme valorisé. Cela n'aurait pas été le cas s'il avait opéré un renversement du couple $\frac{\text{arbitraire,}}{\text{rationnel}}$ ce qui aurait donné : $\frac{\text{rationnel}}{\text{raisonnable}}$ (le terme valorisé étant le raisonnable). En fait, l'approfondissement garantit la « valeur » du rationnel.

7. Guy BOUCHARD, *La nouvelle rhétorique : introduction à l'œuvre de Charles Perelman*, Québec, Institut supérieur des sciences humaines de l'Université Laval, (c. 1980) ; p. 111.
Voir aussi : Olivier REBOUL, *La rhétorique*, col. « Que sais-je ? », Paris, Presses universitaires de France, (c. 1984) ; p. 109.

8. « De l'évidence en métaphysique » in *Le champ de l'argumentation*, *op. cit.* ; p. 236.

philosophique, est une philosophie première. Même si l'évidence garantit la scientificité (la vérité) de cette métaphysique que l'on peut opposer à l'opinion, ce fondement ultime de la connaissance ne correspond en fait qu'à « une intuition de natures, d'idées ou de termes simples, indéfinissables... »[9]. Toute preuve se réduit ainsi à une évidence qui ne requiert aucune preuve ultérieure car elle établit « un pont entre ce qui est perçu comme évident par le sujet connaissant et la vérité de la proposition évidente, qui doit s'imposer de la même façon à tout être de raison ».

Perelman ne met pas en doute l'existence des évidences, il conteste simplement leur concomitance avec la vérité. Elles peuvent être tout au plus relatives, voire trompeuses. Cette nuance est importante sinon la vérité reposerait, en définitive, sur quelque chose d'immédiatement donné :

> « ... l'évidence fondée sur l'identité du sujet et de l'objet concerne une intuition, qui peut être un fait vécu, mais ne fournit pas un jugement qui puisse prétendre à la vérité. Toute assertion, avant d'être jugée comme vraie ou comme fausse, doit d'abord être significative. Les énoncés linguistiques sont constitués de signes qui, par définition, ne peuvent coïncider avec ce qu'ils désignent. Comment identifier dans ce cas, la vérité d'un jugement avec l'évidence d'une intuition ? »[10]

Le fait que les philosophies premières sont incapables d'expliquer le désaccord qu'elles peuvent susciter constitue une raison majeure pour leur rejet. En vue de contrer tout désaccord, elles introduisent un deuxième élément expliquant la possibilité d'une déviation par rapport à l'ordre imminent et immanent (*v.g.* subjectif *vs* objectif, imagination *vs* raison, etc.). Une telle solution satisfait d'autant moins qu'il existe plusieurs philosophies premières, toutes aussi évidentes, et ne s'accordant pourtant pas entre elles [11].

Le rejet de l'absolutisme (politique) passe nécessairement par le rejet du critère de l'évidence et par la réhabilitation de l'opinion. Si l'évidence est relativisée, elle n'entretient plus qu'une différence de degrés d'avec l'opinion. Toute connaissance se révèle donc *située* dans une culture donnée ; la notion de vérité étant perçue comme « approximation et généralisation, qui seules rendent possible sa communication »[12]. C'est pourquoi le rejet de l'évidence ne conduit pas au scepticisme. La possibilité d'un savoir, aussi ténu soit-il, permet de départager les opinions, sans qu'elles soient plongées dans une égale incertitude. Par exemple, certaines opinions sont préférables à d'autres parce que les prémisses qui les fondent sont hors de discussion *pour le*

9. « Évidence et preuve » in *Justice et raison, op. cit.* ; p. 142.
Voir aussi : « De la preuve en philosophie » in *Rhétorique et philosophie* (en collaboration avec Lucie Olbrechts-Tyteca), Paris, Presses universitaires de France, 1952 ; p. 123. Et « Opinions et vérité » in *Justice et raison, op. cit.* ; pp. 198–201.
La citation de la phrase suivante est tirée de *L'empire rhétorique*, Paris, Vrin, 1977 ; p. 20.

10. « De l'évidence en métaphysique » in *Le champ de l'argumentation, op. cit.* ; p. 243.

11. « Philosophies premières et philosophie régressive » in *Rhétorique et philosophie, op. cit.* ; aux pages 87, 91–93 et 107.
La philosophie du raisonnable est une philosophie régressive parce que les faits qui constituent cette philosophie ne sont ni nécessaires, ni absolus, ni définitifs mais suffisamment assurés pour asseoir une réflexion. L'apparition de nouveaux faits pourrait remettre en question les notions et les principes de la théorie primitive. (Voir page 101)

12. « Opinions et vérité » in *Justice et raison, op. cit.* ; p. 203.

moment. Sur cette base mouvante, mais non moins réelle, s'appuie la réflexion du philosophe. C'est d'ailleurs à partir de cette critique des philosophies premières que Perelman livre sa conception de la philosophie :

> « La conception que je défends s'éloigne de l'idée d'un système philosophique comportant un ordre unique et imposé, allant par exemple du simple au complexe, et dont la métaphysique ne comporterait que des éléments atomiques, clairs dans leur nature même, qui constitueraient le fondement irréfragable de tout système. En fait, à cause de la possibilité indéfinie de prolonger les analyses, à la recherche de présupposés, le point d'arrêt ne s'impose pas par la nature même des choses, mais varie avec le contexte historique, les convictions du philosophe et celles de son milieu, les problèmes que cette philosophie se propose de résoudre, l'orientation donnée aux solutions apportées. »[13]

Bref, comme la plupart des sciences humaines, la philosophie repose sur des évidences. Mais la nature même de ces évidences et leur interprétation permettent tout au plus d'élaborer des systèmes philosophiques raisonnables.

Perelman s'emploiera donc à promouvoir la seule attitude possible en rapport avec cette diversité de philosophies raisonnables : le pluralisme philosophique.

3. *Le pluralisme philosophique*

Seul le pluralisme philosophique justifie la possibilité d'une communauté humaine de la philosophie qui, au lieu d'exclure certains membres en raison de désaccords souvent profonds, favorise le respect mutuel :

> « Les diverses philosophies cessent d'être, dans cette perspective, des monuments isolés, sans commune mesure et sans contact les unes avec les autres, car elles répondent toutes aux préoccupations fondamentales des hommes. »[14]

Cependant, Perelman ne fait pas du pluralisme philosophique le seul choix possible. Imposer ce choix serait adopter l'attitude intransigeante des philosophies premières, ce qu'il se refuse à faire. Pourtant ce choix du pluralisme philosophique n'est pas arbitraire. Car si toute philosophie est une œuvre de justification, jamais achevée et constamment jugée, c'est justement ce caractère inachevé et imparfait de l'œuvre philosophique qui doit inciter à cette tolérance que prône le pluralisme philosophique :

> « Connaissant ses limitations, le philosophe sait que ses efforts ne produiront pas une œuvre définitive et complète. Même s'il a pu surmonter les difficultés et les problèmes dont il a eu conscience, il prévoit que l'avenir réserve à l'humanité d'autres difficultés et d'autres problèmes et que le progrès des connaissances ébranlera et modifiera les convictions qui lui ont paru acceptables par l'auditoire

13. « Réponse à une enquête sur la métaphysique » in *Le champ de l'argumentation, op. cit.* ; pp. 251-252.

14. « Sciences et philosophie » in *Le champ de l'argumentation, op. cit.* ; p. 343.
Signalons cependant que certaines personnes peuvent être exclues de l'auditoire universel. Voir à ce propos : *Traité de l'argumentation, op. cit.* ; pp. 40–46. Perelman définit l'auditoire universel comme étant composé de tous les êtres humains à la fois raisonnables et compétents (*cf.* citation correspondant à la note 19).

> universel. Ce sera à d'autres, après lui, de continuer l'effort qu'il aura entrepris pour plus de rationalité et de justice, et moins de violence, dans les relations humaines. »[15]

Chacun essaie de parfaire ce qui ne fut que commencé. Les philosophies, caractérisées par leur entreprise de justification et leur prétention à la rationalité, peuvent et doivent cohabiter.

En fait, si l'on se scandalise de la pluralité des systèmes philosophiques, c'est parce que l'on compare l'activité philosophique à l'activité scientifique. Or, ces deux activités ne sont pas du même ordre :

> « ... l'activité philosophique n'est pas exclusivement d'ordre théorique, elle est autant recherche d'une sagesse que recherche d'un savoir, et l'ontologie qu'élabore le philosophe nous fournit un réel philosophique, qui hiérarchise les aspects du réel de sorte que la vision du philosophe nous fournit non seulement une connaissance théorique mais aussi des raisons d'agir. »[16]

L'implication de la philosophie dans la vie pratique fait que les raisons d'agir issues de divers systèmes philosophiques peuvent s'équivaloir, être également raisonnables. La rationalité d'une philosophie dépend alors de la pertinence et de l'ampleur de sa procédure de justification [17]. Cela oblige à une tolérance qui a cependant des limites : l'unité doit se refaire autour de certaines règles, lois ou obligations auxquelles tous les individus d'une société ont à se conformer. C'est l'ordre social qui commande de telles limites [18].

4. *La philosophie rhétorique*

Ayant cerné de près les principes de la démarche perelmanienne, nous pouvons aborder ce qui est, selon lui, l'essence même de la philosophie.

La spécificité du discours philosophique réside dans le fait qu'il vise l'universel, qu'il cherche à transcender les situations concrètes grâce à certaines techniques argumentatives : nous cherchons à fonder en raison, à justifier notre perception du réel et à conformer nos actes à cette conception. La philosophie est donc une pensée préoccupée par le concret qu'elle veut rationaliser :

> « ... pour le philosophe, la rationalité est liée à des valeurs qu'il voudrait non seulement communes, mais aussi universalisables, souhaitant qu'elles puissent obtenir l'adhésion de l'auditoire universel, c'est-à-dire composé de tous les hommes à la fois raisonnables et compétents. Mais n'étant jamais sûr de l'universalité de ses normes et de ses valeurs, le philosophe doit toujours être prêt

15. « Cinq leçons sur la justice » in *Droit, morale et philosophie*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1968 ; pp. 65-66.
16. « Méthodologie scientifique et philosophie ouverte » in *Revue internationale de philosophie*, 93-94 (1970) ; p. 626.
Perelman réfère à : « Le réel commun et le réel philosophique » in *Le champ de l'argumentation, op. cit.* ; pp. 253–264.
17. « Démonstration, vérification, justification » in *Le champ de l'argumentation, op. cit.* ; p. 205.
18. « Morale et libre examen » in *Droit, morale et philosophie, op. cit.* ; pp. 174-175.

à entendre les objections qu'on pourrait lui opposer, et à en tenir compte, s'il n'est pas à même de les réfuter. Le dialogue doit être ouvert, car les thèses qu'il avance, il ne peut jamais les considérer comme définitives. »[19]

La rationalité d'une philosophie est liée aux preuves par lesquelles elle parvient à résoudre les problèmes qui la préoccupent. Aux preuves argumentatives peuvent être opposées d'autres preuves argumentatives, tout aussi raisonnables et défendables. Elles ne peuvent être jugées qu'à la lumière des « visions du monde » (ontologies) auxquelles elles correspondent. De là, l'importance de la systématicité comme indice de cohérence d'une philosophie donnée puisqu'elle permet d'échapper à l'arbitraire. Cette solidarité entre les éléments d'un même système est due à la dialectique qui s'exerce au niveau de la force accordée à certains types d'arguments et de l'importance donnée à certaines valeurs. Dès lors :

« Le philosophe est celui qui restructure une réalité primitivement donnée, en cherchant à montrer que cette restructuration n'est pas arbitraire, mais a des raisons en sa faveur. Son rôle n'est pas de démontrer la vérité d'un énoncé, mais d'établir le bien-fondé d'une restructuration, et ceci grâce aux techniques de justification. »[20]

Les techniques de justification utilisées en philosophie et les preuves qui en résultent sont de nature essentiellement rhétoriques. La philosophie s'appuie sur des prémisses qui lui sont propres mais qui se rattachent au communément admis (principes, notions et lieux). C'est pourquoi il apparaît plus qu'incertain de vouloir lier ce discours à la vérité. Celle-ci appartient à la démonstration, domaine exclusif de la logique formelle, alors que l'argumentation, hybride de la rhétorique et de la dialectique des Anciens, ne produit, ni vérité, ni fausseté, mais la *compatibilité* et l'*incompatibilité*. L'incompatibilité peut être le fait, soit d'une incohérence à l'intérieur de la systématicité d'une philosophie, soit entre deux philosophies également raisonnables en raison même de leur cohérence.

Tout ceci suggère une conception rhétorique de la philosophie :

« La mission du philosophe est de présenter une vision raisonnable de l'homme, de sa place dans l'univers, de ses rapports avec les autres, et éventuellement, avec Dieu, de la manière dont il organise et hiérarchise son système de valeurs et de la proposer à l'adhésion de tous. (...) C'est ainsi que s'engagera le dialogue philosophique. Une conception rhétorique de la philosophie, d'une philosophie qui se veut acceptée, conduit immanquablement à une philosophie en dialogue. Il est normal que le progrès de la philosophie passe par la controverse, par l'opposition des idées et par la tentative de dépasser cette opposition. »[21]

---

19. « Ce que le philosophe peut apprendre par l'étude du droit » in *Droit, morale et philosophie, op. cit.* ; p. 202.
Perelman réfère à : *Traité de l'argumentation, op. cit.* ; paragraphes 6 à 9 (sur l'auditoire universel).
Voir aussi : « De la preuve en philosophie » in *Rhétorique et philosophie, op. cit.* ; pp. 130-131.

20. « Démonstration, vérification, justification » in *Le champ de l'argumentation, op. cit.* ; p. 202.
Voir aussi : « Le réel commun et le réel philosophique » in *Le champ de l'argumentation, op. cit.* ; p. 264.
Et « L'idéal de rationalité et la règle de justice » in *Le champ de l'argumentation, op. cit.* ; p. 311.

21. « Philosophie et rhétorique » in *Tijdschrift voor Filosofie, op. cit.* ; p. 444.
Voir aussi : « Philosophie, rhétorique, lieux communs » in *Philosophes critiques d'eux-mêmes, op. cit.* ; pp. 177-178 et 192-193.

La philosophie rhétorique n'est donc qu'une discipline particulière de cet empire rhétorique qui comprend tout discours où interviennent des valeurs. Une discipline particulière qui, avec d'autres (telles le droit, la morale, la politique et la religion), ordonne la vie pratique et donne sens au monde...

5. *Le compromis du raisonnable*

La démarche de Perelman offre trois principaux axes de réflexion : la philosophie du raisonnable est avant tout une réaction au positivisme ; elle s'inscrit dans une perspective évolutionniste et elle est plus métaphilosophique que philosophique. Reprenons chacun de ces points succinctement.

a) La réaction au positivisme

Lorsque Perelman construit son modèle de la philosophie rhétorique, c'est en réaction à l'antimodèle que le positivisme logique incarne par rapport à la tradition philosophique humaniste [22]. Toute l'œuvre de Perelman ne peut être comprise que dans et par cet horizon. C'est pourquoi le problème de la philosophie se pose de manière si différente chez Perelman. Sa démarche est liée à un contexte où il importe de justifier, de réhabiliter le discours sur les valeurs. Car, la distinction entre jugements de valeur et jugements de fait peut donner prise à l'injustice (sociale), voire à l'absolutisme. De fait, la position de Perelman quant à la nature du discours philosophique coïncide étrangement avec une certaine exigence morale envers le politique, exigence dont l'objet ultime est de faire échec à l'absolutisme.

Perelman donne aussi l'impression de réduire la philosophie à une éthique qui n'aurait qu'un seul but : établir une hiérarchie de degrés [23] entre les valeurs. Au sommet de cette hiérarchie, l'on retrouve l'ordre social. À ce propos, il est intéressant de constater que l'ordre social auquel réfère Perelman, nécessite le pluralisme des opinions. L'idéal du pluralisme philosophique ne pourrait s'actualiser que dans les sociétés démocratiques (libérales). D'autre part, le renversement du primat de la raison théorique sur la raison pratique oblige la reconsidération de ce qu'est la philosophie. Certes, le modèle du droit dicte une nouvelle attitude et explique, en partie, ce fondement éthique que serait la philosophie. De même, celle-ci intente un « procès-du-monde » mais elle doit le faire dans le respect du cadre formel qui rend

22. L'argumentation par le modèle et l'antimodèle fait l'objet d'une étude dans le *Traité de l'argumentation* (*op. cit.* ; paragraphe 80) :
« Si la référence à un modèle permet de promouvoir certaines conduites, la référence à un repoussoir, à un *antimodèle* permet d'en détourner. » (p. 492)
Nous donnons à l'expression d'antimodèle un sens plus large que ne le fait Perelman alors qu'il ne l'applique qu'à la personne (ou à un groupe de personnes) et à sa (leur) conduite. De fait, Perelman présente le positivisme comme un antimodèle pour la raison pratique et comme modèle lorsqu'il s'agit de la raison théorique (scientifique). La philosophie doit donc voir le positivisme comme un antimodèle.

23. Sur la distinction entre hiérarchie de degrés et de nature (d'ordre), voir : *Traité de l'argumentation, op. cit.*,; paragraphe 77 ; pp. 463–470.
« En transformant une différence de nature en différence de degré, on rapproche ce qui pouvait paraître relever d'ordres incommensurables. » (p. 465)

possible cette expression ; le juge étant cet auditoire universel composé de tous les êtres humains à la fois raisonnables et compétents. Si nous poursuivons cette image, on peut soutenir qu'un « procès » a eu lieu entre la philosophie et le positivisme logique. Perelman y a défendu la philosophie et, à constater l'intérêt que suscite la rhétorique, il y a tout lieu de croire qu'il a « gagné » son procès. Il a revalorisé la philosophie aux yeux de ses contemporains imbus de positivisme. Cependant cette défense de la philosophie fut difficile et Perelman a dû faire des concessions importantes à l'autre partie dont les principales portent sur le statut de la vérité et sur la nature du discours philosophique. L'urgence de la tâche justifiait amplement, et le procédé, et les concessions. Depuis, la philosophie risque moins la disqualification suite à l'accusation d'arbitraire que formule le positivisme envers elle. Pour cette raison, l'œuvre de Perelman demeure incontournable pour qui veut réfléchir sur le positivisme et l'influence qu'il a exercée, et qu'il exerce encore, sur la philosophie contemporaine.

b) Dans une perspective évolutionniste

Les concessions faites indiquent que Perelman adopte la perspective évolutionniste du positivisme en ce qui a trait à la philosophie et, par conséquent, à la pensée. Ainsi, la caractéristique de son inachèvement, affirmée de toute philosophie, se prête difficilement à une autre interprétation. En outre, si Perelman a une conception fort étroite de la notion de vérité, c'est parce qu'il considère le positivisme comme un acquis dans le discernement de cette notion : elle n'a aucune prise sur le réel et elle ne peut être établie que par une preuve quasi scientifique dont le formalisme l'assure. Cette exigence, combinée au rejet des philosophies premières et du monisme [24], invalide toute autre interprétation de la notion de vérité. Pourtant le préjugé antimoniste de Perelman repose sur des considérations étrangères au fait philosophique de l'explication moniste. Il s'appuie sur l'intolérance que manifestent les tenants de cette option envers la dissidence. Cela a son importance dans la mesure où le monisme pourrait ré-introduire une notion de vérité ouverte sur la réalité. Ce qui rendrait possible une philosophie achevée et non régressive. Car,

> « La philosophie régressive s'oppose au statut accordé par les philosophies premières à l'être nécessaire, à la vérité première et à la valeur absolue. »[25]

c) Une épistémologie du raisonnable

Perelman n'a pas, au sens strict de ce terme, de philosophie. Il propose plutôt une épistémologie [26] dont l'enjeu est le réel philosophique. En effet, sa critique des

24. Pour Perelman, ce terme a une signification très large. Pour notre part, nous l'utilisons en nous référant à la définition qu'en donne le *Vocabulaire technique et critique de la philosophie* (André Lalande éd. ; Paris, Presses universitaires de France, 12e éd., 1976 ; p. 648) :
« Se dit de tout système philosophique qui considère l'ensemble des choses comme réductible à l'unité... ».

25. « Philosophies premières et philosophie régressive » in *Rhétorique et philosophie*, *op. cit.* ; p. 95.

26. Ce terme désigne ici la théorie de la connaissance.
D'autre part, signalons que cette épistémologie pourrait correspondre à une ontologie. Cette ontologie pourrait à son tour fonder une vision éthique :

philosophies porte sur les principes conducteurs de la recherche en philosophie au lieu de s'articuler sur une « vision du réel » particulière. En aucun moment, Perelman ne présente une pensée systématique sur le réel, caractéristique essentielle d'une philosophie. L'œuvre de Perelman se veut donc, non pas une philosophie parmi d'autres, mais une épistémologie pratique, c'est-à-dire déduite d'un certain constat de la situation de la philosophie. C'est pourquoi l'épistémologie perelmanienne préconise une attitude d'ouverture en rapport avec les divers réels philosophiques. Cette diversité de philosophies concurrentes ne menace pas nécessairement le niveau métaphilosophique de cette épistémologie. Ce niveau qu'esquisse Perelman est simplement présenté comme le cadre de ces philosophies. Cela a comme conséquence d'exclure toute épistémologie (de la vérité) plus exigeante et de consolider l'adhésion à certaines valeurs (liberté et tolérance) qui sont au fondement de la société démocratique (libérale).

C'est pourquoi Perelman ne peut penser la philosophie qu'à la manière du droit, son modèle, et de la rhétorique, sa méthode.

Soulignons, pour conclure, qu'il faut apprécier l'ouverture de Perelman aux idées de son temps en même temps que son désir de préserver un certain humanisme. Son œuvre est le fruit de cette dialectique. Perelman propose la tolérance et le dialogue à des systèmes de pensée qui veulent écarter toute discussion. Lui-même, d'ailleurs, articule sa démarche en fonction des positions de son interlocuteur [27]. Il n'a jamais eu d'autre intention que de produire une réponse *située* face aux interrogations pressantes de ses contemporains. L'originalité de cette démarche et les interpellations s'adressant aux philosophies, mais surtout à la philosophie, méritent plus d'attention qu'elles n'en ont eue jusqu'à ce jour.

La pertinence d'une réflexion sur une épistémologie du raisonnable est indiscutable. La philosophie contemporaine ne peut qu'y gagner en engageant ce débat : il est au cœur même de son angoisse...

« À une hiérarchie ontologique correspondra une hiérarchie éthique des conduites. » (*Traité de l'argumentation, op. cit.* ; p. 459)
Perelman refuserait cependant une telle affirmation, l'ontologie n'étant pas autre chose qu'une philosophie première.

27. Nous renvoyons à la deuxième partie du *Traité de l'argumentation* (*op. cit.* ; pp. 87–248) qui porte sur le point de départ de l'argumentation. À la lecture de cette partie du *Traité*, on comprend que l'accord des positivistes pour une reconsidération de la nature et du rôle de la philosophie devait nécessairement passer par une reconnaissance des grandes thèses du positivisme. C'est ce qu'a fait Perelman (*cf.* note 6).